



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme, de l'aménagement  
et du développement durable

Pôle études et aménagement

**ARRETE n° 2018 – 14 581 prescrivait, au profit de ENEDIS, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage pour la création d'un poste de transformation électrique 225/20 kV sur la commune de Belloy en France.**

**Le préfet du Val d'Oise  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'Energie, et notamment ses articles R.323-26 et R.323-27 ;

**VU** le code de l'Environnement, et notamment ses articles L.122-1 à L.122.3 et R.122-2, R.122-1 et suivants, et L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 et suivants ; et R.123-8

**VU** la demande présentée le 26 octobre 2017 par ENEDIS auprès de Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire en vue d'obtenir l'approbation du projet d'ouvrage de création d'un poste de transformation électrique 225/20 kV sur la commune de Belloy en France ;

**VU** le courrier du 10 novembre 2017 de M. le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France proposant à M. le préfet du Val d'Oise de poursuivre l'instruction de la demande d'approbation du projet d'ouvrage et d'organiser l'enquête publique prévue par l'article L.123-1 du code de l'environnement ;

**VU** l'avis de l'autorité environnementale EE-1292-17 rendu le 13 juillet 2017 par la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France ;

**Vu** le mémoire en réponse de ENEDIS,

**VU** le dossier de demande d'approbation du projet d'ouvrage soumis à l'enquête publique comprenant :

- une note explicative,
- un plan de situation,
- une étude d'impact,
- un plan masse des installations,
- une coupe et une face des installations,
- un résumé non technique de l'étude d'impact,
- un avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de ENEDIS,
- les procédures administratives applicables au projet,
- le schéma filaire des installations HTB projetées,
- l'étude acoustique,
- l'étude faune et flore,
- la notice de présentation technique avec schéma unifilaire des installations,
- le bilan de la concertation,

**VU** la décision du 22 février 2018 par laquelle le tribunal administratif de Cergy Pontoise désigne M. Gérard RADIGOIS en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique :

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise ;

### ARRETE

**Article 1er** - Il sera procédé, au profit de ENEDIS, sur le territoire de la commune de Belloy en France, à une enquête publique

**du MARDI 03 AVRIL 2018 AU VENDREDI 04 MAI 2018 (soit 32 jours consécutifs)**

**Article 2** - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés, du 03 avril au 04 mai 2018, dans la commune concernée par le projet de création du poste électrique, et maintenus à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet  
<http://poste-belloy.enquetepublique.net>

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur une tablette numérique mise à disposition du public à l'accueil de la mairie, sis **5, place Alfonse SAINTE BEUVE, 95270 BELLOY EN FRANCE.**

**Article 3** - Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et ses propositions concernant le projet, sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur, où elles seront annexées au registre d'enquête.

La participation du public pourra s'effectuer, par voie électronique, par courriel à l'adresse suivante [poste-belloy@enquetepublique.net](mailto:poste-belloy@enquetepublique.net)

Les courriels reçus pendant les horaires d'ouvertures de la mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public.

Toutes les observations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur les différents registres d'enquêtes seront également consultables sur le site <http://poste-belloy.enquetepublique.net> et sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

**Article 4** – M. Gérard RADIGOIS, géomètre expert foncier DPLG est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Belloy en France aux jours et heures suivants :

- **mercredi 04 avril 2018 de 9h à 12h**
- **mercredi 18 avril 2018 de 16h à 19h**
- **vendredi 04 mai 2018 de 9h à 12h**

**Article 5** - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par les soins du directeur départemental des territoires, aux frais de ENEDIS, en caractères apparents, **quinze jours** au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux.

Le même avis sera publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés **quinze jours** avant la date d'ouverture de l'enquête et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci.

Ces affiches visibles et lisibles depuis la voie publique seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, format A2 (42 cm x 59,4 cm), en caractères noirs sur fond jaune, comportant le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat du maire.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé à l'affichage du même avis au public sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération, ou en un lieu situé au voisinage du projet.

L'avis sera également publié sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise.  
[www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

**Article 6** : M. Charles PIGNE, chargé de projet Poste Sources à ENEDIS, recevra les demandes d'information sur le projet :

ENEDIS – Direction régionale Ile de France Ouest  
bureau régional d'ingénierie Postes Sources  
80, avenue du Général De Gaulle  
Puteaux – BP 30001  
92999 LA DEFENSE Cedex

Tél : 01.42.91.02.50  
[charles.pigne@enedis.fr](mailto:charles.pigne@enedis.fr)

### **Article 7 : Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête et les documents annexés sont mis à disposition du commissaire enquêteur, dans un délai de vingt-quatre heures, et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

### **Rapport et conclusions**

Le commissaire enquêteur donne son avis sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage.

L'enquête fait l'objet d'un rapport du commissaire enquêteur ainsi que de conclusions motivées.

Il transmet ensuite un exemplaire du dossier accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de **trente jours** à compter de la date de clôture de l'enquête au préfet.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

**Article 8** : Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, dans la mairie concernée par le projet et à la préfecture du Val-d'Oise, direction départementale des territoires, service de l'urbanisme et de l'aménagement durable.

Elles seront également diffusées sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise.  
[www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

**Article 9** : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le directeur de ENEDIS, le maire de Belloy-en-France et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 06/03/08

Le Préfet,  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE